

RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-271-01

Modifiant le règlement numéro 2019-271 concernant les chemins, la sécurité routière et la circulation sur le territoire de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité juge opportun, et dans l'intérêt public, de modifier le règlement concernant les chemins, la sécurité routière et la circulation sur le territoire;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 12 août 2019;

CONSIDÉRANT QU'un projet dudit règlement a été préalablement déposé lors de la séance ordinaire tenue le 12 août 2019;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil selon les délais prescrits par la loi et que tous les membres présents déclarent avoir lu ledit règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE la mairesse mentionne que ce règlement a pour objet de retirer deux panneaux d'arrêt sur la rue des Pins;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Pierre Asselin propose et il est résolu :

QUE le règlement numéro 2019-271-01 modifiant le règlement numéro 2019-271 concernant les chemins, la sécurité routière et la circulation sur le territoire de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire soit adopté et qu'il soit statué et ordonné par le présent règlement du Conseil ce qui suit :

ARTICLE 1

Le tableau de l'annexe « A » du règlement numéro 2019-271 concernant les chemins, la sécurité routière et la circulation sur le territoire de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire est modifié comme suit :

1. La ligne traitant du panneau numéro « 73 » à la page 5 est retirée;
2. La ligne traitant du panneau numéro « 74 » à la page 5 est retirée.

ARTICLE 2

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.


Suzanne Boulais, mairesse


Murielle Papineau, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Adopté par le Conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire le 3^e jour du mois de septembre 2019.



Avis de motion donné le 12 août 2019
Dépôt du projet du règlement le 12 août 2019
Avis public du dépôt du projet du règlement donné le 19 août 2019
Règlement adopté le 3 septembre 2019
Avis d'entrée en vigueur donné le *6 Septembre 2019*
Règlement entré en vigueur le *6 Septembre 2019*